

## **Action sociale – Vacances OCASC et réductions accordées en fonction du revenu du ménage**

Vous êtes membre actif ou pensionné de la Défense et vous souhaitez bénéficier d'un séjour en famille mais votre situation financière ne vous le permet pas. N'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone.

Nous garantissons:

- Un traitement individuel de chaque dossier suivant les règles régies par notre Comité de gestion. Ces règles vous seront communiquées sur simple demande.
- Une discrétion totale.

Vous pouvez obtenir une intervention sur les prix de séjours. Voir tableau ci-dessous.

Base : revenus imposables cumulés (dernier décompte final)		
Revenu du ménage		Taux de réduction
de	à	
0,01	13.540	45%
13.541	23.900	40%

### **Attention**

- a. Veuillez transmettre sous pli fermé « à l'attention de la Division Vacances/Intervention sociale » votre bon de commande accompagné d'une copie de votre déclaration d'impôts de l'année précédente. Nous garantissons une stricte confidentialité.
- b. Valable pour les produits suivants :
  - les vacances familiales en Belgique (centres de vacances de l'OCASC, appartements et hôtels)
  - tous les séjours de jeunes en Belgique et à l'étranger excepté les voyages organisée par des tiers
- c. Limitation à 1 séjour par famille et par année de 15 jours maximum et/ou 1 séjour par enfant de 15 jours au maximum.
- d. Uniquement pour les membres de la Défense.
- e. Pas cumulable avec d'autres promotions.